

## TENNIS DE LA CITADELLE ASBL

Siège Social : Avenue du Milieu du Monde, 3 5000 Namur  
N° d'entreprise : BE 0408.274.186

### AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur les membres effectifs,

L'organe d'administration de votre ASBL a le plaisir de vous convoquer le **samedi 25 mars 2023 à 16h00** au siège social de l'ASBL pour une assemblée générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

#### Ordre du jour

1. Accueil de la Présidente ;
2. Approbation du PV de l'assemblée générale du 26 mars 2022 ;
3. Rapport du secrétaire ;
4. Rapport de gestion de l'organe d'administration ;
5. Présentation des comptes clôturés au 31 décembre 2022 ;
6. Présentation du budget 2023 ;
7. Rapport des vérificateurs aux comptes ;
8. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs y compris les démissionnaires et aux vérificateurs aux comptes ;
9. Election de nouveaux membres de l'organe d'administration ;  
*Trois administrateurs sont sortants : Isabelle Vierset, Anne-Sophie Poncelet et Guillaume Olikier.*  
*Deux administrateurs cooptés sont sortant de fait : Louis Gorjon et Nicole Verstrynge.*  
*Il y a donc 6 postes à pourvoir.*  
*L'article 13 des statuts approuvés en AG du 25 juin 2021 dispose que : « pour être élu, chaque administrateur devra bénéficier de minimum 35 % des voix présentes ou représentées ».*  
*Seuls les membres effectifs de l'association ont le droit de poser leur candidature à la fonction d'administrateurs de l'association. Tout candidat intéressé pourra poser sa candidature au moins 8 jours avant l'Assemblée générale (soit avant le 17 mars) par dépôt d'une correspondance au siège de l'association ou par envoi mail à [info@tennis-citadelle.be](mailto:info@tennis-citadelle.be) (cfr. Règlement d'ordre intérieur approuvé par l'AG du 25 juin 2021).*

10. Nomination des vérificateurs aux comptes pour trois exercices ;
11. Fixation des cotisations pour la saison 2023 ;
12. Divers.

Dans l'attente de vous retrouver lors de cette Assemblée générale, nous vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Pour l'organe d'administration  
Céline Schreiber, Présidente  
Anne-Sophie Poncelet, Secrétaire

## PROCURATION (1)

Je soussigné(e) .....

déclare donner procuration par la présente à .....  
aux fins de me représenter et de prendre part à ma place aux votes qui se dérouleront à  
l'assemblée générale statutaire du Tennis de la Citadelle le samedi 25 mars 2023 à 16h.

Fait à ....., le ..... 2023

(signature)

**(1) Mentions obligatoirement manuscrites (rédigées de la main du mandant) et comportant  
le nom et le prénom du mandataire**

*L'article 8 des statuts approuvés en en AG du 25 juin 2021 : Droit de vote*

*Seuls les membres effectifs âgés d'au moins seize ans à la date de l'assemblée générale ont droit de vote\*.  
Tout membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif en lui donnant procuration à cet effet.  
Pour être valable, cette procuration devra être datée et signée par le mandant et le mandataire.  
Les conditions de validité des procurations et les modalités du dépôt de celles-ci, seront précisées dans un  
règlement d'ordre intérieur. Chaque membre ne pourra toutefois disposer valablement en tant que mandataire,  
que d'une seule procuration.*

*Si une assemblée générale des membres adhérents est convoquée, tout membre adhérent peut se faire représenter  
par un autre membre adhérent en lui donnant procuration à cet effet. Une seule procuration par membre adhérent  
est possible.*

*En référence au Règlement d'ordre intérieur approuvé par l'AG du 25 juin 2021 au point V.4 - Les candidatures  
aux postes d'administrateurs :*

- ...
- *Chaque membre effectif ayant droit de vote pourra donner une procuration datée et signée à un autre  
membre effectif. L'organe d'administration établira un modèle de procuration qui sera disponible sur  
son site internet et qui seul pourra être utilisé sous peine d'irrecevabilité de la procuration.*
- *Chaque membre effectif ne pourra être porteur que d'une seule procuration*
- *Préalablement au vote, il sera procédé à une vérification de la régularité de la procuration par deux  
représentants membres de l'assemblée générale.*
- ...

*\*= les membres en ordre de cotisation au 31.12.2022*